

Préambule :

Synthèses, procès verbal, paroles rapportées...

les secrétaires « volontaires et bénévoles » n'ont pas eu la tâche facile !

Ecrire ce qui a été dit en se gardant au maximum d'analyser, d'affirmer voire de donner son, ses avis...

Nous avons essayé et voulu, après lectures, relectures et discussions, être aussi fidèles que possible aux propos tenus par les participants...

## L'ECOLE MATERNELLE et au-delà : DIAGNOSTIC ET *PROPOSITIONS*

*Synthèse des 22 et 29 novembre 2003*

Ont participé à ce débat des parents d'élèves, des ATSEM, des enseignants des écoles primaires.

### A- Effectifs et Organisations à l'Ecole Maternelle :

A la rentrée 2003-2004, sur la commune de ST JEAN DE BRAYE, les moyennes étaient à 25-26. La fermeture de l'école maternelle Château-Foucher programmée par la Municipalité de St Jean de Braye, pour la rentrée prochaine se fait déjà sentir. Notamment à l'école Louis Petit, les moyennes atteignent 28 par classe puisque aucune inscription ne peut plus être faite à Château-Foucher, même en cours d'année alors que l'école n'est pas encore fermée.

Il est à prévoir des effectifs encore plus lourds dans les autres écoles de la commune à la rentrée.

# Dans certaines circonscriptions, les moyennes par classe atteignent 30 voire 31, 32 élèves.

D'aucuns nous diront qu' "autrefois" les instituteurs travaillaient avec 35 élèves, voire plus.

Pourquoi ne le peut-on plus ?

→ les enfants ne sont plus les mêmes

→ la pédagogie évolue et les pratiques sont différentes

# Qu'apporte-t-on aux élèves dans une classe quand l'effectif est raisonnable (25 par classe) ?

→ la possibilité d'avoir un réel rôle pédagogique et éducatif, et non un rôle de garderie.

→ la possibilité de travailler par petits groupes. Ex : sur 4 groupes, 3 travaillent en autonomie.

→ la possibilité de contrôler la manière dont les enfants se sont appropriés les apprentissages.

→ le besoin d'espace : les enfants en maternelle manipulent beaucoup

→ le besoin de calme (beaucoup d'enfants = beaucoup de bruit)

# Pourquoi travailler en petits groupes à l'école maternelle ?

→ plus les enfants sont jeunes, plus ils ont besoin d'une attention particulière. Par ailleurs, leur concentration, encore fugitive, se développera plus facilement dans ces petits groupes que dans le groupe classe où l'enfant se sent perdu et moins reconnu.

Le travail en petit groupe permet l'apprentissage. Le grand groupe se limite à l'activité.

L'un des objectifs de l'école maternelle est l'acquisition du langage oral. Cette mission est quasi impossible lorsqu'on travaille en grand groupe. Tous les professionnels de l'enseignement savent que les élèves rentreront difficilement dans l'écrit (donc, risqueront des difficultés au CP), s'ils n'ont pas maîtrisé le récit.

***Des effectifs raisonnables sont indispensables en maternelle, mais aussi en école élémentaire.  
Ce préalable est une condition de la réussite des élèves, tout au long de la scolarité.***

## B- Liaisons écoles maternelle – élémentaire, collèges et lycées

L'école maternelle et l'école élémentaire sont complémentaires. L'une ne va pas sans l'autre. De même, que l'école élémentaire est complémentaire du collège.

Certains directeurs d'école élémentaire regrettent que les temps de concertation entre les écoles maternelles et élémentaires ne soient pas facilités. Cette coordination grande section - CP qui existe (par exemple à l'école Louis Petit à SJB), est remise en cause avec un effectif important.

La liaison maternelle – élémentaire est indispensable. Il y a pourtant contradiction dans le système actuel. La concertation n'est pas assez importante. Manque de temps et de matériel. La suppression en moyens humains ne va pas améliorer la situation.

***Des réunions de cycles doivent être faites ensemble (maternelle et élémentaire) dans le cadre de la continuité des apprentissages, mais il est indispensable que chaque école (maternelle et élémentaire) garde son autonomie. Les modalités de mise en place devront être explicitement spécifiées.***

## C- Obligation scolaire

Un élément incontournable dans le grand débat : QUAND COMMENCE LA SCOLARITE ? L'école maternelle n'est pas obligatoire, mais il y a devoir d'accueil. La fréquentation des 4 – 5 – 6 ans est de 100 %.

***L'accueil obligatoire des enfants de 3 à 5 ans devrait s'inscrire dans le cadre d'une loi, afin de ne pas rencontrer les ambiguïtés devant lesquelles nous nous trouvons actuellement.***

## D- Prise en charge des enfants en difficulté

Les membres du R.A.S.E.D. interviennent en école maternelle. Leur intervention dès le plus jeune âge est en tous points bénéfique. Rappelons que moins les enfants sont nombreux dans une classe, moins le R.A.S.E.D. a besoin d'intervenir.

L'école maternelle aide les enfants à se construire, à devenir élèves. Le R.A.S.E.D. donne le “ coup de pouce ” dont certains enfants ont besoin pour ne pas être à la traîne dès le départ.

L'intervention des maîtres E et G dans les écoles maternelles concernent d'une part les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage, d'autre part des élèves qui ont des problèmes de comportement dans les classes.

Malheureusement, là aussi, les moyens mis à la disposition du R.A.S.E.D sont insuffisants, tant en moyens humains que matériels. Une liaison avec les collectivités territoriales est indispensable en ce qui concerne les locaux mis à disposition. En effet, dans certaines écoles, le R.A.S.E.D. travaille dans des conditions « sordides » (ceci est valable aussi pour certains enseignants dans leurs classes).

Aucune loi ne régit les locaux anciens . Il serait judicieux de **définir un minima**. Les écoles sont confrontées à des problèmes de restructuration. Le “nerf de la guerre” est toujours l'argent, quand il ne s'agit pas de choix politique. Là aussi, **le cadre de la loi éviterait toute ambiguïté**. Il existe des recommandations en ce qui concerne les nouvelles constructions, pourquoi pas une loi qui s'appliquerait à tous les locaux ?

En ce qui concerne les moyens humains, là aussi, il y a contradiction. Malgré les bienfaits de leur intervention, les maîtres G abandonneraient leur mission actuelle afin de s'occuper de l'intégration des enfants handicapés. Autrement dit, les élèves actuellement pris en charge ne le seront plus. Tout le travail de prévention sera supprimé.

Par ailleurs, les R.A.S.E.D. sont souvent incomplets.

## E- La décentralisation

L'assemblée s'inquiète des mesures déjà prises en ce sens. Les inégalités de moyens vont s'aggraver d'une commune à l'autre selon les options politiques ou la richesse des collectivités territoriales. Défendons le caractère " NATIONAL " de l'école.

*une nouvelle fois nous proposons de légiférer*

## F- Les moyens humains au service de l'école

# Une ATSEM, à quoi ça sert ? Pour qui, pour quand ? Il existe beaucoup de cas très différents et il apparaît nécessaire de clarifier tant le statut, que la formation ou encore le minimum requis pour une école.

A St Jean de Braye une charte sur le rôle et la place de l'ATSEM a été établie, essentiellement axée sur les devoirs de l'agent. L'utilité du rôle éducatif, l'importance de la présence d'un second référent adulte sont rappelées.

Si a priori il n'existe pas de confusion entre l'agent et l'enseignant, il nous semble nécessaire de veiller à donner des informations claires aux parents quant au rôle respectif, de préciser les règles de fonctionnement de l'école.

L'enseignant et l'ATSEM exercent des rôles complémentaires, veillons à préciser quel(s) rôle(s) pour quel(s) temps de la journée.

Rappel des textes (loi d'orientation de 1989) : l'ATSEM et l'enseignant ont un rôle éducatif conjoint, seul le professeur dirige la mise en place des apprentissages.

L'évaluation de ce personnel communal est délicate, puisque trois parties interviennent. La présentation et la gestion de cette tripartite sont à définir clairement.

# En ce qui concerne les remplacements des enseignants, la priorité est souvent donnée à l'école élémentaire, faute de moyens.

*- faire intervenir un spécialiste de l'Education sur la formation des ATSEM.*

*- équiper l'école de repères sensoriels*

*[locaux et mobiliers différents pour divers usages (APPS ; dortoir ; classes...)]*

*- disposer d'un enseignant de plus pour les synthèses, les remplacements, le langage, le travail en petits groupes...*

*- généraliser, au-delà de la maternelle, l'emploi d'une "personne ressource", travaillant sur le temps scolaire au service du groupe.*

*Les activités et les tâches seraient à définir mais il pourrait par exemple : assurer un nettoyage ponctuel (enfant malade, jour de gros temps...), offrir une présence humaine autre que celle des enseignants, accueillir et guider les visiteurs (...). Certaines communes emploient de tels agents.*

*- donner les moyens humains et matériels à l'école afin d'accomplir ses missions.*

*- permettre à toutes les écoles d'accéder aux mêmes moyens.*

## G- Les missions de l'école maternelle

Quand commence et quand s'arrête l'école maternelle ?

Dès la petite section, les enfants sont en route vers les apprentissages : écouter, rester assis, tenir un crayon, suivre des consignes (...)

Quelle est la place de la grande section ?

Les professionnels présents rappellent qu'à cinq ans, les enfants ont encore besoin d'espace, d'aménagements spécifiques...L'année est charnière, vers le Cours Préparatoire et le cycle 2.

Quelques parents de s'interroger sur les types de communication (Si certains d'entre eux semblent désintéressés par la vie de l'école, quelle place leur est laissée, donnée ?).

Les parents trouvent la valeur intrinsèque des cycles floue : la coordination leur paraît comme incontournable et nécessitant des moyens...

*Conserver des caps, des passages obligés tels que la vie les présuppose.*

*Se préparer à ces ruptures.*

*Accorder, généraliser des moyens d'articulation entre les différents cycles, de la maternelle au collège.*

## H- Rythme scolaire et rythme biologique

Depuis toujours les rythmes annuels ont été calqués sur l'évolution socioculturelle de notre pays. Un consensus a semblé se dégager afin d'assurer, hors congés estivaux, un rythme de sept semaines de classe pour deux de congés. Les vacances d'été sont réduites depuis plusieurs années en ce sens.

En terme de rythme hebdomadaire, la semaine de quatre jours tend à disparaître (absentéisme et difficultés matérielles quand la majorité du pays est en vacances). Le mercredi aujourd'hui ressemble à un jour "comme les autres" puisque pour la plupart des enfants, il faut se lever à la même heure. Tendrions-nous à un rythme calqué sur celui du collègue ? Quelles répercussions aurait cette désynchronisation des rythmes entre la fin de semaine et la semaine scolaire ? Quand pourrait-on alors pratiquer l'extrascolaire ?

Beaucoup de questions posées, sans réponse claire et nette. Le consensus social et économique prime actuellement au détriment des rythmes biologiques en eux-mêmes.

L'enfant est-il prioritaire ?

*- publier les synthèses des différents chercheurs, différentes écoles... pour parvenir -sur le plan national- à une organisation autre.*

*- s'interroger, travailler sur la journée de l'enfant...*

## CONCLUSION

Notre école maternelle publique est un modèle pour beaucoup.

Son rôle éducatif et surtout son rôle pédagogique sont reconnus par tous.

Pourtant, elle nous semble en danger.

Pour quelles raisons ?

Pourquoi doit-on sauver l'école maternelle ?

*Voici pourquoi les participants se sont attachés à émettre des propositions.  
Plusieurs d'entre eux manifestent l'intention de continuer le débat "hors cadre".*